|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
|  | **Association Française pour les Pompes A Chaleur**  Siège : 31 rue du Rocher - 75008 PARIS Tél. : 01 42 93 52 25 - contact@afpac.org - Site www.afpac.org | | | |
| **Projet  compte-rendu  V0** | | Instance : **Réunion plénière Coup de Pouce PAC**  Date :  **Mardi 16 juillet 2019**  Horaires : **14h – 16h** | Émetteur  **Secrétariat de l'AFPAC** | Responsable de la réunion  **Eric BATAILLE** |

Articles de presse suite au CP de l’AFPAC : ne pas trop diffuser, uniquement en retwitter et link

L’AFPAC se consacre dorénavant au fond sur les GT dans le dur plutôt que de communiquer.

Comment et quand associer les personnes qui ne sont pas dans la Task Force.

**Points de la Charte des bonnes pratiques**

**Faire de la prévention des risques**

Certains sont cadrés. D’autres sont sinueux :

* Risque commercial : site « FAIRE »
* Risque technique sur la conception, le dimensionnement : Amener des outils de conception voire de dimensionnement, rappeler ceux qui existent, ceux qui sont facilement utilisables

Rappeler les voies de réclamation

Mettre en place avec les qualificateurs des audits sur les nouveaux.

**Risque commercial**

Rappeler les 10 commandements, dont une partie répond à ce risque commercial.

On a des entreprises commerciales qui ont vendu des PAC mais qui sont aujourd’hui incapables de les installer, faute d’installateurs. Si vous faites affaire avec une entreprise commerciale, obligation de communiquer les coordonnées de l’installateur, le délai.

Le devoir est de faire de la mise en garde et de la prévention des risques, de donner des moyens de dépister les malfaisants, puis de communiquer les adresses et voies de réclamation.

La charte va être rédigée avec ces idées. On va demander à l’entreprise qui s’engagerait à la charte de l’AFPAC de remettre à chaque client le « guide des bonnes pratiques AFPAC ».

L’AFPAC doit aller voir les associations de consommateurs en parallèle.

Notion de règlement du litige avec son installateur en 1e étape avant de s’adresser aux solutions lourdes.

Penser à saisir le médiateur.

Rajouter la mention de l’affichage du prix même si reste à charge est à 1 euro, avec le détail des aides qui vont permettre d’atteindre un reste à charge à 1 euro.

Ajouter la notion de contrat de maintenance

1. **Audits sur probatoire**

Obligation de déclarer de manière exhaustive tous les chantiers au bout de 2 ans.

Réunir un tour de table composé de

* 3 organismes de qualification
* EDF / ENGIE / EFFY
* UGMCCP / Capeb / Snefcca

Réunion fin aout début septembre

Pilote : Valérie LAPLAGNE

Pistes

* Remontée des chantiers par les délégataires et obligés
* Probatoire le plus court possible : Demander à l’installateur de payer l’audit avec la 1ere demande de qualification
* Auditeurs désignés
* Sous-traitance

Rédaction de la Charte avec différentes obligations pour les obligés, les délégataires, les entreprises, les OQ

L’objectif est de reprendre ce qui existe en en faisant la synthèse et en le démultipliant.

Concernant les 3 Organismes de certification : Réunion de l’instance partenariale vendredi 15 juillet dernier : création d’une Task Force des OC. Présence de la Capeb, des Assurances.

Finalisation de la procédure « Parcours client type »

Prise de contact avec les associations de consommateurs : septembre

1. **Outils pour aides les installateurs**

Ce n’est peut-être pas à l’AFPAC de faire ses propres outils alors qu’il en existe plusieurs sur le marché.

Dans le document remis au client, on pourrait rappeler que l’étude de dimensionnement a bien été effectuée.

**3e Programme « PROFIL » à l’AQC**

OPI, DGEC.

Si c’est possible de financer ce dont on aurait besoin.

Recensement des outils ? Diffusion massive de l’installation de PAC via un tutoriel.

L’AFPAC donnerait les éléments par rapport à un cahier des charges ou une expression de besoins.

Il existe les **fiches « Calepins de chantier » PACTE AQC** 🡺 relais de l’information

Mettre à disposition en fiches à travers une application.

(Manquerait le réseau hydraulique.)

**Groupe de la Task Force pour une réunion le mercredi 4 septembre de 16h à 18h**

* Identifier ce qui existe : Calepins de chantier PACTE (Julien DARTHOU)
* Identifier les trous dans la raquette dans ces Calepins (Julien DARTHOU)
* Ajouter tout autre besoin :
  + Géothermie : Géothermie : les associer à la communication. S’exprimer en parlant de PAC Air/Eau et Géothermie. Vincent POTTEL - Sofath
  + Niveau acoustique : ajouter un point dans les 10 commandements
  + Fluides
* Expression de besoins portée auprès de « PROFIL »
* Diffusion

**Ordre du jour de la réunion du 4 septembre 2019 de 16h à 18h**

Trame de charte 🡺 Valérie LAPLAGNE

Ebauche du guide des bonnes pratiques à partir du parcours client type 🡺 Gérard CHARNEY

Revue des calepins de chantiers 🡺 Julien DARTHOU

Compléter les 10 commandements 🡺 Gérard CHARNEY et Véronique VAVRAND

Dates avec les extérieurs

Communication : faut-il en parler au Plan Bâtiment ? Dans leur plan rénovation.

**Prochaine réunion par webconférence**

**Mercredi 4 septembre 2019 de 16h à 18h**